

Synthèse Consignes de Sécurité

Bureaux – Covid-19

L'application des gestes barrières ainsi que les mesures d'hygiène sont indispensables pour lutter contre le Covid-19
Le non respect des consignes sera sanctionné

- Ne pas se serrer la main ou se faire la bise : on se salue de loin.
- Hors responsable de service, il est interdit de « faire le tour » pour dire bonjour.
- Aucune personne extérieure n'est autorisée sur site hors accord express du responsable de service
- Distance de sécurité d'un mètre minimum entre collègues.
- Prévoir une disposition en quinconce (utiliser un écran plexiglass si besoin)
- En plus des consignes de distanciation :
 - Port de la visière obligatoire dans les ateliers
 - Port du masque conseillé sur l'ensemble du site
- De manière générale, le regroupement de plusieurs personnes est prohibé dans un même espace (sauf consignes spécifiques salle de réunion, réfectoire)
- Lavage des mains toutes les heures à l'aide d'eau et de savon (à défaut, utiliser les gels hydroalcooliques à disposition)
- Désinfection du poste de travail à intervalles réguliers notamment à la prise de poste et en fin de poste (l'entreprise met à disposition des produits désinfectants. Une attention particulière est à apporter sur la désinfection des téléphones, claviers, écrans...)
- Limiter le prêt de matériel (stylos, cutters, scotcheuses...) à la stricte nécessité sous condition de nettoyage et de désinfection.
- Aérer les espaces de travail toutes les 4h.
- Désinfection obligatoire des photocopieurs avant et après utilisation.
- Les distributeurs et machines à café sont provisoirement consignés, chacun amènera sa bouteille d'eau